



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

N° 2014-03-06-12

**CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS FACULTATIVES
ASSURÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

Le 6 mars 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 26 février 2014

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET – M. FAUCONNET – Mme LE LAY – M. BISSON -
M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT – M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. CAILLOT –
M. SMITH – Mme LEFORT – M. CHOUARD – Mme MASSON – M. ANTUNES –
Mme CORREIA – M. CARRASCO – M. BESSON.

EXCUSÉS : Mme LEMERE donne pouvoir à Mme STEVENOT
 Mme MOREAU donne pouvoir à Mme DETERM
 Mme THILLY donne pouvoir à Mme MILLOT

ABSENTS : Mme DORTA
 M. PERNET
 Mme GABREL
 M. JOSEPH

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 3
Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme STEVENOT

**12/ CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS FACULTATIVES
ASSURÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

Rapporteur : M. BIAUX

L'article 24 de la loi n° 84-53 prévoit que les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A cet effet, le Centre de Gestion a signé une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Toutefois, cette convention ne prévoit pas l'appui du Centre de Gestion en cas de complexité de dossiers retraite qui pourraient nécessiter une aide.

Il est proposé un accompagnement individualisé qui permet, sur demande écrite ou sur rendez-vous au centre de gestion d'apporter une aide pour déterminer le droit à pension et simuler le montant.

Cette prestation entrainera une contribution financière de l'employeur demandeur selon un coût horaire de 33 € (modification au 1^{er} janvier 2014) suivant les modalités de traitement du dossier :

- Analyse des documents, rédaction d'un compte-rendu et accueil de l'agent au CDG visant à l'accompagner dans ses démarches et dans ses choix : **3 heures** ;
- Analyse des documents et envoi d'un compte rendu : **2 heures**.

Une convention relative aux prestations facultatives a été signée entre la mairie de Fagnières et le centre de gestion en 2011 afin d'obtenir l'appui juridique et technique du centre de gestion dans le montage de dossiers de droit à pension des agents.

La convention signée est arrivée à échéance. Le Centre de Gestion de la Marne qui assure le rôle d'intermédiaire à l'égard des collectivités territoriales et de leurs établissements publics propose donc son renouvellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Marne relative aux prestations facultatives assurées par le Centre de Gestion en soutien du partenariat CDG/CDC.

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Marne cette convention.

Résultat du vote :

- Voix pour : **25**

- Voix contre : **0**

- Abstention : **0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX